



- [Espace adhérents](#)
- [Adhérer à Grex](#)

[Accueil](#) > [Formalités export](#) > [Tarifs](#)

Tarifs des formalités pour 2018

Transmission des documents à viser via le site [GEFI](#)

- Certificat d'origine "version électronique" : 9 € net de taxe
- Certificat d'origine imprimé par nos soins sur Cerfa (1 original + 2 copies) : 12 € TTC
- Copie supplémentaire de certificat d'origine : 10 € TTC (incluant les frais d'imprimé)
- Autre document : 10 € par copie visée.

A noter que des frais de prise en charge sont facturés en sus à hauteur de 9 € par dossier soumis par GEFI (plusieurs documents pouvant constituer un seul dossier).

Des frais de port à hauteur de 3 € seront facturés en sus lorsque les dossiers visés doivent vous être envoyés par la poste. Veillez à regrouper vos documents dans un seul dossier GEFI de façon à optimiser les coûts d'affranchissement et les frais de prise en charge.

Les coûts ci-dessus comprennent la TVA lorsqu'elle est applicable (elle s'applique sur les coûts des imprimés, des frais de port et les frais de prise en charge).

Transmission des documents à viser par courrier ou coursier :

- Certificat d'origine : 16 € net de taxe (1 original + 2 copies maximum)
- Copie supplémentaire de certificat d'origine : 16 € net de taxe
- Autre document : 16 € net de taxe

Les coûts ci-dessus s'entendent nets de taxe.

Carnets ATA

Les tarifs varient en fonction de la valeur de la marchandise concernée, des pays de destination, du nombre de voyages... Pour estimer le coût de votre carnet ATA, [cliquez ici](#). A noter qu'au montant total estimé, il faut ajouter 9 € HT de frais de prise en charge.

Les frais de visas sont exonérés de TVA. Le coût des imprimés comprend la TVA à 20 %.

Paiement comptant dans tous les cas, sauf clients mensualisés sur la plate-forme GEFI.

Imprimés douaniers

Vous pouvez nous passer commande pour vos imprimés douaniers (certificats d'origine, EUR1, ATR,...).
[Cliquez ici pour les tarifs et le bon de commande](#)

mise à jour le 5 novembre 2018

Contacts

• **Myriam GOJON**
04 76 28 28 48

• **Stéphanie PLANTÉ**
04 76 28 28 33

• formalites.internationales@grex.fr

Horaires d'ouverture

Le service de « formalités internationales » de Grex est ouvert :

du lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-17h

le vendredi : 9h-12h et 14h-16h

Place Robert Schuman – 38000 Grenoble

Grex sera fermé les 24, 26 et 31 décembre 2018 ainsi que le 2 janvier 2019.

Agenda

- [11déc.L'expert Australie à portée de clic !](#)
- [11déc.Le Brexit : quel impact pour votre entreprise ?](#)
- [12déc.Rendez-vous individuels Allemagne, Autriche](#)
- [18déc.L'expert Espagne à portée de clic !](#)
- [20déc.Inde : rendez-vous individuels et déjeuner partage d'expérience](#)

[VOIR L'AGENDA >](#)

FORMATIONS

- [14déc.Les biens et technologies à double usage \(BDU\)](#)
- [31janv.Les fondamentaux du commerce international](#)
- [08févr.Maîtriser les règles incoterms® ICC 2010](#)

[TOUTES NOS FORMATIONS >](#)



- [_____](#)
- [_____](#)
- [_____](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Nos coordonnées](#)
- [Mentions légales](#)
- [haut de page](#)